

1. Réponses sur les points 4, 5. et 6. de la décision 36COM 7B.82 du Comité du Patrimoine Mondial

Réponse sur le point 4.

Les travaux qui ont été prévues par les projets mentionnés dans le rapport, visé dans la décision 36COM 7B.82 n'ont pas d'incidence sur le site de façon que qu'il soit nécessaire l'élaboration des études d'impact visuel. Les projets présentés se réfèrent à la restauration de parties de la fortification médiévale, à la fonctionnalisation des espaces existants, ou au réaménagement, après la réhabilitation de l'infrastructure, de l'espace public situé entre l'Eglise catholique et la Tour des Cordonniers. Si un projet peut avoir un impact visuel sur le site sera soumis au Centre du patrimoine mondial pour l'évaluation des organismes consultatifs avant d'obtenir un permis de travail pour la mise en œuvre, en conformité avec le Paragraphe 172 des Orientations.

Parmi les projets qui devaient être réalisés dans la période 2012 - 2013, présentés dans le rapport précédent est en cours de restauration l'édifice ou fonctionnera le point d'information touristique.

L'aménagement de l'espace publique entre la Tour des Cordonniers et l'Eglise catholique est achevé.

La route de contournement de Sighisoara est en phase d'acquisition des travaux d'exécution.

Le projet de restauration des murs de la fortification n'a pas été fait en raison de l'absence de fonds.

Réponse sur le point 5.

Le plan de gestion du site est prévu pour être achevé en 2015, sur les conseils d'expertise présentée dans l'annexe du rapport de 2012, "*Integrated Management Plan, Sighisoara Historic Urban Landscape 2011-2017*".

Plan de gestion sera soumis à une consultation publique avant d'être soumise au Centre du patrimoine mondial.

Réponse sur le point 6.

La version finale du plan de gestion sera soumis au Centre du patrimoine mondial pour examen par les Organisations consultatives, après la consultation publique et avant son approbation par les autorités nationales, en 2015.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

- Achèvement du plan de gestion pour le Centre historique Sighișoara
- Poursuite des travaux de réhabilitation pour l'infrastructure dans la Ville Basse
- Poursuivre la restauration des bâtiments publics et privés situés dans le centre historique inscrit sur la liste du patrimoine mondial et dans la zone de protection.

3. Autres intervention à l'intérieur de la zone protégée

Les interventions sur les bâtiments avec des éléments architecturaux traditionnels

Dans la période 2012-2013, pour les bâtiments historiques ont été émises à Sighișoara 69 permis de construire, dont 25 pour les diverses interventions - restauration, remplacement de menuiseries, restauration changement de la destination, etc. (8 dans la Citadelle, 17 dans la Ville - Basse).